Image not found or type unknown

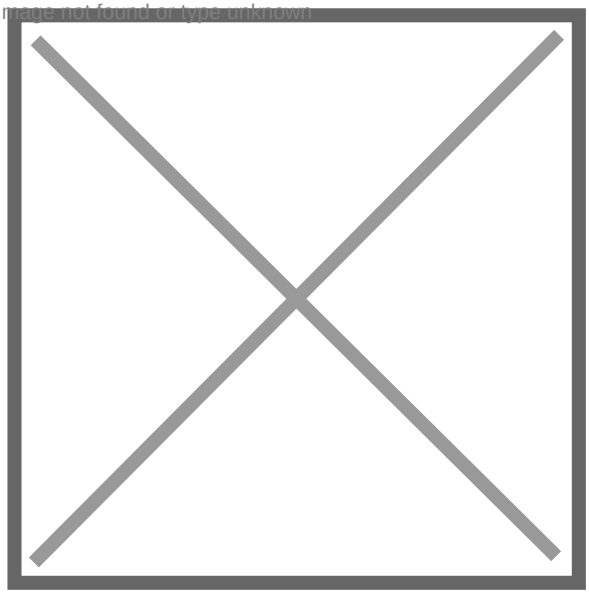

Renseignement Heures complémentaire

Par **Laetitia 13**, le **24/11/2018** à **21:53**

Bonjour, je souhaiterais savoir si vous pourriez me renseigner sur mon contrat de travail par rapport à mes heures complémentaires. Je travaille pour une société de nettoyage en tant qu'agent de service dans l'hôtellerie et je suis payée 3,5 chambres à l'heure. J'ai une base de 70 heures par mois et je peux faire 1/3 d'heure complémentaire mensuelle. Je souhaiterais savoir comment fonctionne les heures complémentaire, à quel taux je suis censée être payer et à partir de quel heure complémentaire s'il vous plaît.
En attente d'une réponse.
Merci

Merci de vos réponses

Par **morobar**, le **25/11/2018** à **09:18**

Bonjour,
[citation] je suis payée 3,5 chambres à l'heure[/citation]
C'est une nouvelle monnaie ?
Je plaisante, j'ai compris qu'il s'agissait de décrire votre fonction et non votre salaire.
* pour un temps partiel le paiement des heures complémentaires est ainsi effectué, avec un décompte à la semaine
** 10% du temps de base, ici 10% de 15h30 soit 1.55 h à au moins 10%
** le reste jusqu'au 1/3 de la durée, ici 15.5/3= 5.16 dont on ôte 1.55 h payées à 25%
Mais on suppose que le droit à l'accomplicement de ces heures est acquis.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés